

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Délibération n°2025-149 du 10 septembre 2025

Portant sur une demande de subvention pour l'entretien des chemins de randonnée au titre du dispositif d'aides du conseil départemental de la Creuse

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 10 septembre à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 40	Votants : 46	POUR : 45
Pouvoir : 6	Abstention : 1	CONTRE : 0
Excusés : 2 Absents : 14	Exprimés : 45	

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, SIMON, GRASS, RAMOS, GRANGE, VENTENAT, MOUNAUD, TRIMOULINARD, LE CORRE, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., RICHIN, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J., SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A., BERGER, MEANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, PINLON, BREUIL, CHADEYRON suppléante GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, VERDIER à LUQUET L., SCHMIDT à SIMONET, MORANCAIS à FAUCONNET, LARGE épouse LATOUR à TRIMOULINARD, PAYARD C. à MAZET

Excusés : DESCLOUX, DECHAMPS suppléante JOULOT

Absents : BIGOURET, SIMONET B., GALINDO, PIERRON, PERRIER F., GIRAUD-LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, ROULLAND, BRUNET M., GLOMOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Déléguée au 2^{ème} vice-président

Le Conseil Départemental de la Creuse propose aux EPCI un dispositif d'aides pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée (délibération d'origine : assemblée plénière du 21 octobre 2016 et commission permanente du 9 décembre 2016).

Le dispositif porte sur les itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et s'inscrit dans une démarche de labellisation « Rando Qual'iti Creuse ».

Les chemins de randonnée de Marche et Combraille en Aquitaine éligibles à ce dispositif sont :

- De Pierres et de vallons - CROCQ
- Le chemin des Douaniers – LUPERSAT
- Autour du Nigremont - SAINT GEORGES NIGREMONT
- Autour du Jarissou - SAINT GEORGES NIGREMONT

La communauté de communes faisant appel à un prestataire de service de type chantier d'insertion, le montant de l'aide s'élève à 30% du montant HT de la prestation, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 90 €/km/an (entreprise privée, association).

Au tableau ci-après, le détail des montants éligibles :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Intitulé de l'itinéraire de randonnée concerné (PR)	Qualification de l'itinéraire	Gestion de l'entretien	Kilométrage concerné par l'entretien	Coût de l'entretien au Kilomètre	Nombre de passages sur l'année + période(s)	Subvention(s) sollicitée(s)
<u>Exemple :</u> Chemin des Bois	Label « Rando Qualité Creuse » + labellisation Nédérale PPOB	Praticiens de service : entreprise xoz (changement d'invention)	18,4 km	90€	2 (printemps + été)	(18,4 km x 90 €) x 30 % = 496,80 €
De Pierre et de Vallons CROCQ	Label « Rando Qualité Creuse et incontournable	Réseau Creusois SIAE	13,2 km	90€	2 (avril + août)	(13,2 km x 90€) x 30% = 356,40€
Le chemin des douaniers LUPERSAT	Label « Rando Qualité Creuse »	Réseau Creusois SIAE	11,5 km	90€	2 (avril + août)	(11,5 km x 90€) x 30% = 310,50€
Autour du Nigremont SAINT-GEORGES-NIGREMONT	Label « Rando Qualité Creuse »	Réseau Creusois SIAE	7,8 km	90€	2 (avril + août)	(7,8 km x 90€) x 30% = 210,60€
Autour du Jarissou SAINT-GEORGES-NIGREMONT	Label « Rando Qualité Creuse »	Réseau Creusois SIAE	4 km	90€	2 (avril + août)	(4 km x 90€) x 30% = 108€
TOTAL						985,50€

Mme SIMONET Valérie ne prend pas part au vote.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aides du Conseil Départemental de la Creuse – Services Sport et loisirs de nature – Entretien et balisage des chemins de randonnée pour un moment prévisionnel de 985.50 € ;
- **AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président en charge du développement économique et touristique à signer tous les documents afférents à la conduite de ce projet ;

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 16 septembre 2025
Pour copie conforme, le 16 septembre 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel SOULEBOT

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250916-2025-149-DE
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025